

**FAITS SAILLANTS DE LA CAUSE TARIFAIRE 2012**

1 **1 Présentation générale**

2 Le dossier tarifaire 2012 est le cinquième et dernier à être préparé sous le mécanisme incitatif  
3 actuel. Le processus de négociation pour un nouveau mécanisme incitatif qui devrait être en  
4 application au dossier tarifaire 2013 est présentement en cours.

5 Deux rencontres et demie du PEN se sont tenues cette année, soit les 24 et 26 mai et 8 juin.  
6 Ces rencontres de négociation faisaient suite à trois rencontres d'information tenues en mai  
7 auxquelles les analystes de la Régie de l'énergie (« Régie ») ont participé. Le Groupe de travail  
8 du PEN présente donc une entente unanime sur les pièces et documents qui ont été déferées  
9 au PEN via la décision D-2011-48.

10 Par ailleurs, ce dossier tarifaire (2012) présente une réduction moyenne des tarifs de  
11 distribution de **0,23%** pour les clients. Globalement, pour les services de transport, équilibrage,  
12 compression et distribution, la baisse moyenne présentée est de **0,47 %**.

13 Rappelons que l'an dernier, la Cause tarifaire 2011 se caractérisait par un retour marqué de la  
14 clientèle ayant migré vers d'autres sources d'énergies dans les années précédentes. Cette  
15 situation favorable, jumelée à la poursuite des efforts de développement du marché résidentiel  
16 ainsi que du contrôle des coûts de Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro »), avait  
17 permis de dégager un gain de productivité, qui avait dû être appliqué en réduction de la perte  
18 de productivité contractée auprès des clients dans le dossier tarifaire 2010. L'année 2012 se  
19 veut celle du retour des clients aux tarifs traditionnels de Gaz Métro. Ainsi, le volume de gaz  
20 d'appoint concurrence (GAC) est presque entièrement limité cette année aux volumes prévus  
21 pour contrer les interruptions. En effet, seul un client est prévu consommer du GAC, pour le  
22 mois d'octobre, terminant ainsi son contrat à ce tarif. Gaz Métro prévoit qu'à compter du mois  
23 de novembre, tous les clients consommant du GAC au cours de l'exercice 2011 s'engageront  
24 sur des contrats aux sous-tarifs réguliers du tarif D<sub>5</sub>. Cependant, bien que les revenus générés  
25 au tarif interruptible soient inférieurs aux tarifs de GAC de 2011, Gaz Métro prévoit un gain de  
26 productivité en 2012 de **15,1 M\$**.

27 Cette situation découle d'une situation concurrentielle du gaz naturel largement favorable face  
28 au mazout. En effet, le prix de la molécule de gaz naturel est plus stable et se situe à des prix

1 moyens très bas à la frontière de l'Alberta, comparativement à la période précédente. En 2012,  
2 le prix du service de fourniture de gaz naturel prévu est de 4,44 \$/GJ, comparativement à  
3 6,02 \$/GJ pour l'année 2011, soit une baisse de 26,2 %.

4 Les livraisons globales de gaz naturel prévues pour l'exercice 2012 sont en hausse de 2,1 %  
5 par rapport aux prévisions de 2011, mais en baisse de 4,1 %, comparativement à la prévision  
6 5/7 de 2011 (voir Gaz Métro-8, Document 8, p.1). Ainsi, malgré une situation concurrentielle  
7 favorable, Gaz Métro se retrouve en perte de volumes causée principalement par la fermeture  
8 de Shell ainsi que par l'augmentation du niveau des interruptions. Les pertes liées à ces deux  
9 éléments, ainsi que celles provenant de l'efficacité énergétique et d'autres facteurs  
10 économiques sont partiellement compensées par la maturation des nouvelles ventes.

11 Au niveau des investissements dans son réseau de distribution, tel que soulevé dans la Cause  
12 tarifaire 2010 et 2011, Gaz Métro se doit de poursuivre ses investissements afin d'assurer la  
13 fiabilité et la sécurité de son réseau de distribution qui, à l'instar des autres grandes  
14 infrastructures québécoises, prend de l'âge.

15 Par ailleurs, Gaz Métro a réussi à contenir la hausse des dépenses globales d'exploitation à  
16 5,7 %, ou 9 M\$ en 2012 par rapport à 2011. De cette hausse, un montant additionnel de 3,5 M\$  
17 est requis pour renflouer la caisse de retraite et un montant de 1 M\$ est ajouté pour assurer le  
18 transfert des compétences et la formation de la relève afin de préparer l'organisation des  
19 départs massifs à la retraite. Excluant ces montants, la hausse serait limitée à 2,85 %. Enfin,  
20 d'autres éléments hors du contrôle de Gaz Métro, tels la hausse du prix du carburant, nécessite  
21 un budget additionnel de 0,5 M\$.

22 En résumé, la cause tarifaire présentée pour l'exercice 2011-2012 se veut le résultat d'un  
23 environnement concurrentiel favorable où Gaz Métro réussit à poursuivre sa croissance au  
24 niveau des ajouts de clients. L'exercice voit aussi un retour important de la clientèle ayant la  
25 capacité d'utiliser une source d'énergie alternative au gaz naturel, tout en étant toujours  
26 confronté à une réduction de la demande découlant de l'efficacité énergétique et d'une  
27 désindustrialisation de l'économie québécoise.

## 28 **Les particularités du dossier**

29 Voici plus en détail quelques particularités de la Cause tarifaire 2012.

1 Méthode d'établissement du taux de rendement sur l'avoir moyen des actionnaires

2 La décision D-2009-156 de la Régie établissait à 9,2 % le taux de rendement sur l'avoir propre  
3 accordé à Gaz Métro pour l'année tarifaire 2010, avec une structure de capital inchangée, soit  
4 un avoir ordinaire de 38,5 %, un avoir privilégié de 7,5 % et un niveau de dette de 54 %. La  
5 Régie reconduisait ensuite la formule d'ajustement automatique à compter de la Cause tarifaire  
6 2011.

7 L'application de la formule d'ajustement automatique en place afin d'établir le taux de  
8 rendement autorisé pour la Cause tarifaire 2012 donnerait un résultat entre 8,36 % et 8,91 %  
9 (en fonction du Consensus Forecast de août 2011), dépendamment du traitement effectué à  
10 l'ajustement accordé par la Régie afin de tenir compte des effets de la crise financière en 2010  
11 et 2011.

12 Pour l'année 2012, Gaz Métro a retenu les services d'un expert, le Dr Roger A. Morin, afin de  
13 présenter un témoignage d'expert déterminant le taux de rendement et la structure de capital  
14 demandés à la Régie. Gaz Métro présente quant à elle certains faits et informations qu'elle  
15 considère pertinents afin de permettre à la Régie d'exercer un jugement éclairé pour établir un  
16 taux de rendement qui serait jugé raisonnable.

17 La demande de Gaz Métro se résume en un taux de rendement de 9,8 % sur une structure de  
18 capital composée de 54 % de dettes, 3,5 % d'actions privilégiées et 42,5 % d'avoir propre.

19 Plan d'approvisionnement gazier (Plan)

20 Le plan d'approvisionnement pour les années 2012 à 2014 a été bâti afin de permettre à  
21 Gaz Métro de rencontrer, pour les trois années du plan, la demande en journée de pointe et la  
22 demande annuelle des clients en service continu et, dans la mesure du possible, celle des  
23 clients en service interruptible. Les approvisionnements doivent être suffisamment flexibles pour  
24 faire face aux fluctuations de volumes résultant des aléas climatiques et des conditions  
25 économiques.

26 Selon le scénario de base, la demande prévue avant interruptions passerait de 5 306,4 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup>  
27 en 2012, à 5 194,6 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> en 2013 et à 5 188,7 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> en 2014. Cette baisse des livraisons sur  
28 l'horizon du plan survient malgré une position concurrentielle favorable du gaz naturel face aux  
29 autres sources d'énergie et une situation de croissance économique. Cependant, la baisse de

1 volumes provenant du secteur de la métallurgie et les mesures d'économies d'énergie mises en  
2 place par les clients affectent la prévision des volumes à la baisse. La hausse des volumes  
3 consommés au tarif interruptible et le portefeuille d'approvisionnement font en sorte que le  
4 niveau anticipé d'interruption est significativement plus élevé que celui prévu à la Cause tarifaire  
5 2011.

6 Les outils déjà sous contrat permettent de répondre à la demande de la clientèle sous les  
7 scénarios de base pour l'année 2012 et amènent même Gaz Métro à décontracter des  
8 capacités de transport FTLH auprès de TCPL de  $1\,866\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$  à compter du 1<sup>er</sup> novembre  
9 2011.

10 En ce qui a trait aux revenus d'optimisation, Gaz Métro prévoit des revenus de 0,1 M\$ pour les  
11 transactions opérationnelles et de 5,9 M\$ pour les transactions financières.

12 *Suivi du nombre de jours d'interruption et des principes d'établissement du tarif d'équilibrage*

13 Dans la décision D-2010-144, la Régie demandait à Gaz Métro de former un groupe de travail  
14 avec les intervenants pour examiner la question du nombre de jours d'interruption et les  
15 principes d'établissement du tarif d'équilibrage pour la clientèle interruptible et d'examiner le  
16 tarif d'équilibrage pour la clientèle en gaz d'appoint concurrence (GAC). Trois rencontres ont eu  
17 lieu en janvier et février 2011.

18 Au terme des propositions et réflexions entamées lors de ces rencontres et subséquentes à  
19 celles-ci, Gaz Métro propose l'abolition de la clause de compensation pour les 10 jours  
20 supplémentaires d'interruption. Elle propose également une modification à la méthode de  
21 fonctionnalisation des coûts de transport et à la méthode de fonctionnalisation des coûts reliés  
22 aux achats de gaz naturel à Dawn. Gaz Métro propose également d'établir le prix d'équilibrage  
23 pour les clients du GAC à la moyenne entre  $0,000\ \text{¢}/\text{m}^3$  et le prix moyen du tarif D<sub>4</sub> mis à jour à  
24 chaque dossier tarifaire pour fins d'évaluation des revenus d'équilibrage inclus dans les revenus  
25 totaux facturés aux clients du GAC.

26 *Intégration du client GNL*

27 Gaz Métro ajoute l'effet de l'utilisation du client GNL d'une consommation de  $2\,000\,10^3\text{m}^3$  pour  
28 l'année tarifaire 2012. À cet égard, Gaz Métro a appliqué les conclusions exprimées par la  
29 Régie dans la décision D-2011-030. Toutefois, Gaz Métro suggère à la Régie une autre façon

1 de factoriser le coût de maintien de la fiabilité en proposant qu'une garantie de sécurité  
2 d'approvisionnement soit donnée par GMST assortie d'un engagement de rembourser les coûts  
3 encourus, le cas échéant, pour maintenir la sécurité d'approvisionnement dans l'éventualité  
4 d'un hiver où la totalité de la capacité de l'usine LSR aurait été requise. Ainsi, aucun coût de  
5 maintien de la fiabilité n'aurait à être prévu au dossier tarifaire, l'ajustement requis étant apporté  
6 au rapport annuel.

7 Stratégie tarifaire et vision tarifaire

8 Gaz Métro propose cette année sa vision tarifaire pour les prochaines années. Celle-ci traite du  
9 lien entre l'allocation des coûts et les tarifs en vigueur, ainsi que l'objectif général que  
10 Gaz Métro visera dans les prochaines années. Cette vision effectue également un lien  
11 important avec la capacité de Gaz Métro de poursuivre le développement du secteur résidentiel.  
12 Globalement, cette vision tarifaire amène Gaz Métro à proposer de corriger l'interfinancement  
13 au premier palier du tarif D<sub>1</sub> à long terme, en plus d'autres objectifs, reliés notamment, aux  
14 portions fixes et variables des tarifs.

15 Pour la Cause tarifaire 2012, la stratégie tarifaire s'inscrit dans cet objectif en proposant au tarif  
16 D<sub>1</sub> une augmentation de 2 % des revenus générés au premier palier de ce tarif, en intégrant la  
17 dernière augmentation des frais de base nécessaire pour atteindre la cible fixée dans la Cause  
18 tarifaire 2008 et en appliquant un rabais transitoire pour tout client de l'ancien tarif D<sub>M</sub> transféré  
19 au tarif D<sub>1</sub>.

20 Au niveau des tarifs à débit stable D<sub>3</sub> et D<sub>4</sub>, Gaz Métro s'est assuré de ne pas détériorer les  
21 ratios de décroissance en appliquant une variation tarifaire uniforme à tous les paliers du  
22 service à débit stable. La même stratégie a été appliquée au tarif interruptible D<sub>5</sub>, où les  
23 variations tarifaires visent à maintenir des ratios similaires aux ratios actuels entre les paliers.

24 **2 Les données au dossier**

25 Pour le marché résidentiel, la situation concurrentielle anticipée pour 2012 est favorable face au  
26 mazout n° 2 et à l'électricité, tant pour les cas de haute efficacité que d'efficacité standard. Dans  
27 le marché commercial, la situation concurrentielle anticipée pour 2012 est favorable face à  
28 l'électricité et au mazout n° 2. Dans le marché de la grande entreprise, la position  
29 concurrentielle du gaz naturel face au mazout lourd est favorable pour l'année 2012.

1 Pour l'année 2012, une diminution de la demande des clients petit et moyen débits de 2,4 %<sup>1</sup>  
2 est prévue, par rapport aux volumes prévus pour l'année 2011. La diminution s'explique  
3 notamment par la fermeture du tarif D<sub>M</sub> au 30 septembre 2011 qui entraîne un transfert de  
4 volumes des clients petit et moyen débits vers les tarifs D<sub>4</sub> et D<sub>5</sub>, par les économies d'énergie et  
5 les programmes d'efficacité énergétique ainsi que par les pertes liées au contexte économique  
6 (bâtiments vacants, fermetures temporaires ou permanentes, etc.). La diminution est  
7 partiellement compensée par la maturation des nouvelles ventes réalisées au cours des  
8 dernières années.

9 Pour ce qui est de la demande des clients de la grande entreprise, une augmentation de la  
10 demande de 11,9 %<sup>2</sup> pour l'année 2012 est prévue par rapport aux prévisions de l'année 2011.  
11 Il est à noter cependant que les prévisions pour l'année 2011 ont été revues à la hausse au  
12 budget 5/7 et s'établissent à 2 661,0 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> (voir Gaz Métro-4, Document 1, page 32), entre  
13 autres en raison de volumes non anticipés provenant du secteur de la pétrochimie. La hausse  
14 prévue pour l'année 2012 est donc marginale (2 663,5 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> vs 2 661,0 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup>).

15 Au chapitre des dépenses d'exploitation, le budget est en hausse de 9 M\$ par rapport à celui de  
16 2011, tel que discuté précédemment.

17 Les additions à la base de tarification totalisent 139,2 M\$ en 2012 et sont principalement  
18 attribuables aux additions en programmes commerciaux, au développement et à l'amélioration  
19 du réseau et aux installations générales. Les additions à la base de tarification sont en hausse  
20 de 15,8 M\$, comparativement aux additions prévues dans la prévision 5/7 2011.

21 Le dossier présente un gain de productivité de 15,1 M\$ partagé également entre les clients et  
22 Gaz Métro, expliqué comme suit :

---

<sup>1</sup> De 2 708,0 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> (Gaz Métro-4, Document 1, page 35) à 2 642,9 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> (Gaz Métro-4, Document 1, page 40)

<sup>2</sup> De 2 379,8 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> (Gaz Métro-4, Document 1, page 32) à 2 663,5 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> (Gaz Métro-4, Document 1, page 37)

**Société en commandite Gaz Métro**  
**Cause tarifaire 2012, R-3752-2011**

|   | Milliers \$ | Milliers \$   | Référence                              |
|---|-------------|---------------|--|
| <b>Gain (perte) de productivité de l'année 2011</b>   |             | <b>6 288</b>  | R-3720-2010,<br>Gaz Métro-8,<br>Doc. 3 |
| Remise du gain de productivité moyen des<br>années 2007 à 2011  |             | (2 739)       | Gaz Métro-15,<br>Doc. 2, p. 6          |
| <b>Gain (perte) de productivité de l'année 2011 après<br/>remise du gain et ajustement du revenu plafond</b>  |             | <b>3 549</b>  |  |
| <b>Gains (pertes) de productivité additionnels<br/>générés en 2012</b>  |             |               |  |
| Augmentation (diminution) des revenus de<br>distribution plafond générés par les livraisons<br>2012, excluant la remise de gain de productivité<br>moyenne des années 2007 à 2011 | (5 353)     |               | Gaz Métro-2,<br>Doc. 1, p. 8           |
| Diminution de l'ensemble des coûts de distribution<br>en 2012   |             | 7 724         | Gaz Métro-2,<br>Doc. 1, p.9            |
| Réalisation de gains additionnels correspondant à<br>l'absorption de l'indexation 2012 calculée sur le<br>revenu plafond 2012 (inflation)   |             | 9 152         | Gaz Métro-8,<br>Doc. 1                 |
|   |             | <b>11 523</b> |  |
| <b>Gain (perte) de productivité de l'année 2012</b>   |             | <b>15 072</b> |  |

**Détermination de l'effet volume relié au revenu plafond**

|  | <b>Milliers \$</b> | <b>Référence</b>  |
|--|--------------------|---|
| Revenu plafond 2011  | 532 134            | R-3720-2010,<br>Gaz Métro-8,<br>Doc. 1, col.1,<br>l.33                                  |
| Remise des gains de productivité – moyenne<br>2007-2011                                  | (2 739)            | Gaz Métro-15,<br>Doc. 2, p.3  |
| Revenu plafond 2011 redressé pour la remise<br>du gain et l'ajustement du revenu plafond | 529 395            |   |
| Revenu plafond de départ 2012<br>(incluant les revenus du Fonds vert et GAC)             | 524 042            | Gaz Métro-15,<br>Doc. 2, p.5, l.68,<br>col.6 +<br>Gaz Métro-8,<br>Doc.1, col.1,<br>l.11 |
| <b>Effet volume</b>  | <b>(5 353)</b>     | Revenu plafond<br>2012 moins<br>revenu plafond<br>2011 redressé                         |

- 1
- 2 Tel que défini dans le mécanisme incitatif, la remise des gains de productivité des années
- 3 passées se fait selon une moyenne mobile cinq ans. Le gain de productivité à remettre en 2012
- 4 est donc la moyenne des gains (ou pertes) de productivité des années 2007 à 2011.

**Détermination de la variation du coût de service de distribution**

|   | Milliers \$ | Milliers \$    | Référence                                     |
|---|-------------|----------------|---|
| Revenu requis 2012  | 511 779     |                | Gaz Métro-8,<br>Doc.2                         |
| Revenu requis 2011  | 525 847     |                | R-3720-2010,<br>Gaz Métro-8,<br>Doc. 3, col.1 |
|   |             | (14 067)       |   |
| EXOGENES  |             |                | Gaz Métro-8,<br>Doc. 1                        |
| Variation dans les comptes de stabilisation tarifaire               | (9 509)     |                |   |
| Variation des taux d'intérêt  | (9 070)     |                |   |
| Variation des volumes   | (5 404)     |                |   |
| Variation des taux d'impôt  | 1 951       |                |   |
| Quote-part à l'AEÉ  | (956)       |                |   |
| Récupération écart de revenus 2010                                  | 9 550       |                |   |
| Fonds vert  | 4 034       |                |   |
| Ventes de GNL en réduction du revenu requis                         | 46          |                |   |
| Remb. dépôts non réclamés   | (1 996)     |                |   |
|   |             | (11 354)       |   |
| EXCLUSIONS  |             |                | Gaz Métro-8,<br>Doc. 1                        |
| PGEÉ  | (1 869)     |                |   |
| Trop-perçu  | 19 564      |                |   |
| Incitatif relié à l'atteinte du PGEÉ                                | 2           |                |   |
|   |             | 17 697         |   |
| <b>Augmentation (diminution) du coût de service de distribution</b> |             | <b>(7 724)</b> |   |

1 Globalement, c'est-à-dire pour l'ensemble des services de transport, d'équilibrage, de  
2 distribution et d'ajustement des inventaires de fourniture de gaz naturel et de gaz de  
3 compression, le dossier tarifaire se traduit par une baisse des tarifs de 4,477 M\$, ou 0,5 %,   
4 laquelle peut se résumer ainsi :

|  | <b>Milliers \$</b> | <b>Référence</b>                     |
|--|--------------------|--------------------------------------|
| Tarifs 2011 x Volumes projetés 2012  | 954 260            | Gaz Métro-8,<br>Doc. 4, l. 5, col. 6 |
| Ajustement aux coûts d'équilibrage   | 48 423             |                                      |
| Ajustement aux tarifs de distribution  | - 1 198            |                                      |
| Augmentation (diminution) du coût des<br>inventaires de gaz (récupérée à travers la portion<br>fixe de l'ajustement d'inventaire pour la fourniture<br>et le gaz de compression) | - 1 380            |                                      |
| Augmentation (diminution) des coûts de transport   | - 50 323           |                                      |
| Égal : Revenus requis 2012   | 949 782            |                                      |
| <b>Ajustement tarifaire requis</b>   | <b>- 4 477</b>     |                                      |

5  
6 La baisse tarifaire de 4,5 M\$ est répartie selon la stratégie tarifaire proposée qui consiste,  
7 comme l'an passé, à décomposer les variations de coûts selon leurs principales origines :

- 8 • Variations dues à l'inventaire relié à la fourniture, à la compression et au transport;
- 9 • Variations dues au transport;
- 10 • Variations dues à l'équilibrage;
- 11 • Variations dues à la quote-part payable à l'AEÉ;
- 12 • Variations dues au PGEE;
- 13 • Variations dues au Fonds vert; et
- 14 • Variations résiduelles attribuables à la distribution.

- 1 Ces variations sont ensuite réparties entre les clients en fonction des méthodes d'allocation  
2 tarifaires définies.
- 3 Les tarifs de distribution de Gaz Métro, pour l'année 2012, seront en baisse de 0,23 %, c'est-à-  
4 dire 1 198 M\$/ 520 513 M\$.

| En milliers \$  | Tarif 2011<br>Revenu<br>2011 | Effet volume<br>2012 sur<br>coûts 2011 | Cause 2012<br>Coûts à<br>récupérer            |          | Impact<br>sur les<br>tarifs | Référence   |
|---|------------------------------|--|---|----------|-----------------------------|---|
| Revenu généré   | 525 847                      | 520 513                                |   |          |                             | R-3720-2010<br>Gaz Métro-8,<br>Doc. 6             |
| Coût de service   | (1)<br>525 847               | (2)<br>520 513                         | (3)<br>511 779                                |          |                             | Gaz Métro-8,<br>Doc. 4,<br>Gaz Métro-8,<br>Doc. 2 |
|   |                              |  | Exogène                                       | 11 355   |                             | Gaz Métro-8,<br>Doc. 1                            |
|   |                              |  | Exclusion                                     | (17 697) |                             | Gaz Métro-8,<br>Doc. 1                            |
|   |                              |  | Effet volume sur le coût de service           | 5 334    | (1)-(2)                     |   |
|   |                              |  | Diminution du coût de service de distribution | (7 726)  |                             | Gaz Métro-2,<br>Doc. 1, p.9                       |
|   |                              |  |   |          | (8 734)<br>(3)-(2)          |   |
| FEÉ   | 0                            | (4)<br>0                               | (5)<br>0                                      |          | 0<br>(5)-(4)                | Gaz Métro-8,<br>Doc. 4                            |
| Gain de<br>productivité   | 0                            | (6)<br>0                               | (7)<br>7 536                                  |          | 7 536<br>(7)-(6)            | Gaz Métro-8,<br>Doc. 4                            |
| <b>Réconciliation de l'ajustement tarifaire de distribution</b> |                              |  |   |          | <b>(1 198)</b>              | Gaz Métro-8,<br>Doc. 4                            |

5